

**Election des représentants étudiants
au Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon**

Scrutin du Mardi 23 Mars 2010

**NOTE EXPLICATIVE
POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Le vote par correspondance peut être autorisé à titre exceptionnel sur demande individuelle écrite adressée au Directeur du CROUS, **au plus tard le lundi 15 mars 2010.**

Le Directeur du CROUS adressera à l'étudiant qui aura fait cette demande un pli contenant :

- les bulletins de vote
- une enveloppe bleue
- une enveloppe électorale blanche.

L'électeur devra, pour la transmission de son vote :

- placer son bulletin de vote dans l'enveloppe bleue sans la cacheter
- insérer l'enveloppe bleue dans l'enveloppe électorale blanche dûment renseignée, signée et cachetée, accompagnée de la photocopie de sa carte d'étudiant ou de son certificat de scolarité
- renvoyer le tout au :

CROUS de Nice-Toulon
à l'attention de Mlle CHARBIT
18 avenue des Fleurs
06050 Nice cedex 1

Le dépouillement des votes par correspondance concernant le collège de Nice aura lieu le mardi 23 mars 2010 à 16h au " bureau des élections " du CROUS, 18 avenue des Fleurs - 06050 Nice cedex 1.